

Rentrée solennelle de la faculté de droit

Corti, le jeudi 28 septembre 2023

*Laudatio François Sureau*

*Par Wanda Mastor*

*« Ma liberté, mon bien, mon ciel bleu, mon amour*

*Tout l'univers aveugle est sans droit sur le jour. »*

Ces vers sont ceux de Victor Hugo, dont les illustres *Châtiments* continueront de bercer longtemps l'humanité. J'espérais d'ailleurs également offrir, parmi les ouvrages que les lauréats recevront plus tard, *Qu'est-ce que l'exil ?* que Victor Hugo médite pendant ses années d'éloignement à l'île de Guernesey dont il écrit qu'« elle est faite pour ne laisser au proscrit que de bons souvenirs ; mais l'exil existe en-dehors du lieu d'exil ». Malheureusement, l'ouvrage est épuisé, le monde de l'édition n'étant pas à l'abri de certains maux qui la consomment aussi. Victor Hugo auquel Max Gallo a consacré une monumentale biographie. Le lien avec François Sureau est fait : lorsqu'il est élu membre de l'Académie française, il y accède suite au siège laissé vacant par l'historien. C'est pendant son discours d'installation, le 3 mars 2022, qu'il rend hommage à son prédécesseur et aux « ombres », à ces autres membres de la « compagnie des morts » pour utiliser son mot. Parmi lesquels Victor Hugo, dont il fait sien les vers déclamés en entame de ce modeste propos censé présenter notre parrain.

À la question « qui est vraiment, au fond, François Sureau ? », seul un professionnel du psychisme pourrait répondre, non en échangeant avec l'intéressé -la vérité psychanalytique n'existant pas plus que la vérité juridique- mais en répondant à nos propres attentes et projections. Est-il sollicité aujourd'hui en sa qualité d'énarque, d'ancien conseiller d'État, d'avocat, d'intellectuel respecté, parfois vénéré, d'écrivain, d'Académicien, de proche -dit-on- des plus hautes sphères étatiques, de défenseur de l'identité corse ? Une tribune a suffi à le hisser à ce rang, sur laquelle je reviendrai plus tard. Est-il d'ailleurs de droite, de gauche, du centre -si tant est que l'expression recouvre encore un sens-, monarchiste, républicain, démocrate ? Ce n'est

certainement pas à moi d'offrir des réponses qui seraient aussi iniques que les questions censées les appeler. Mais il m'appartient de justifier un choix respecté sans réserve et avec enthousiasme par mon président et mon doyen, que je remercie sincèrement.

François Sureau est invité pour avoir fait de la liberté la raison principale de son existence institutionnelle. Celle qu'il nous offre en partage à travers ses écrits et plaidoiries.

C'est sur le chemin du cimetière de Zestoa, d'où plane sans doute encore une certaine ombre qui a fait de Sureau le haut fonctionnaire le Sureau avocat. Ceux qui ont lu *Le chemin des morts* savent que la robe noire n'est portée que par et pour le souvenir d'Ibarrategui, l'ancien militant de l'ETA.

Un chemin des morts pour un cheminement intellectuel qui fait se rejoindre liberté inaugurale et liberté transcendante -et non transcendantale, conceptuellement différente-. Ces deux libertés/cieux bleus/amours respirent, transpirent, de l'œuvre de l'ancien conseiller d'État devenu avocat sur les tourments d'un chemin de croix.

Il existe autant de définitions de la liberté qu'il n'y a de libertés au pluriel et surtout, de restrictions aux libertés. Je n'utilise ici pas les notions de libertés inaugurale et transcendantes au sens d'un Plotin, Kant ou Lacan. Je les utilise parce que leur musicalité me plaît, comme leur accord avec l'œuvre de celui qui nous honore de son parrainage.

La première pourrait être celle ce qui commence à partir de soi, sans que ne pèse sur elle une quelconque détermination antécédente. Il n'y a de liberté que principielle, sans source en-dehors d'elle-même, au sens voulu lors du grand été 1789.

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Ce premier article de la Déclaration des droits de l'homme est adopté sans discussion lors de la séance du 20 août 1789. Naître libre, sans le privilège d'une supériorité ou la tache infamante de l'infériorité est bien la grande œuvre de la Révolution. Cet article premier, formellement et substantiellement, est celui d'un nouvel ordre humain, rendu possible par l'abolition des privilèges et droit féodaux de la nuit du 4 août. Et pourtant... Si dans le texte de l'article premier, la liberté apparaît avant l'égalité, comme ce sera le cas dans la plupart des constitutions françaises, c'est bien la seconde qui, en 1789, permet d'offrir la première. Comme le dit avec emphase le duc d'Aiguillon, appuyant la proposition du vicomte de Noailles : « Il faudrait (...) prouver à tous les citoyens que notre intention, notre vœu est d'aller au-devant de leurs désirs, d'établir le plus promptement possible cette égalité de droits qui doit exister entre tous les hommes, et qui peut seule assurer leur liberté ». L'Assemblée

porte donc le flambeau sur les parchemins des droits féodaux, « pour en faire un sacrifice sur l'autel du bien public » pour reprendre le mot du Breton Leguen de Kérangal.

Il n'est pas exagéré d'affirmer que l'obsession première des Révolutionnaires français -contrairement aux Américains- n'était pas la liberté, celle-là même qu'ils définissent d'ailleurs dans l'article 4 de manière négative : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ».

Dans la période contemporaine, notamment parce qu'égrainée par des attentats terroristes, la conciliation entre la liberté et la sécurité est devenue plus problématique et nous avons pris l'habitude de vivre sous un régime d'exception. Pourtant, ce dernier doit renfermer l'idée du provisoire, et c'est précisément ce qui le rend acceptable juridiquement.

Dans l'ouvrage *Pour la liberté*, qui assemble des plaidoiries prononcées en 2017 devant le Conseil constitutionnel à l'occasion de recours dirigés contre des normes adoptées dans le cadre de l'état d'urgence, François Sureau nous exhorte à la vigilance. Nous rappelle la force de la liberté inaugurale que nous ne pouvons renier. « « Le système des droits » écrit l'avocat, « n'a pas été fait seulement pour les temps calmes, mais pour tous les temps. Rien ne justifie de suspendre de manière permanente les droits du citoyen. Cela n'apporte rien à la lutte contre le terrorisme. Cela lui procure au contraire une victoire sans combat, en montrant à quel point nos principes étaient fragiles. Par trois fois, le Conseil constitutionnel a [...] fait sien ce raisonnement. Il n'en reste pas moins inquiétant que de telles mesures aient même été votées, droite et gauche confondues [...] Cette inquiétude devrait amener chacun d'entre nous à mieux défendre ce qui nous constitue. Même une cour suprême ne peut relever un pays qui aurait décidé de se séparer, si c'est possible, de son âme ».

Dans *Sans la liberté*, publié plus tard, maître Sureau remet la liberté principielle au centre de toute éthique personnelle et politique : « Personne d'autre que le citoyen libre n'a qualité pour juger de l'emploi qu'il fait de sa liberté, sauf à voir celle-ci disparaître ».

Sur ces deux ouvrages souffle l'héritage de la Boétie : il nous appartient de lutter contre notre inclinaison naturelle à la servilité, voire le désir d'être asservis qui font le lit d'un Parlement liberticide au nom de la sauvegarde d'intérêts soi-disant impérieux :

« Encore ce seul tyran, il n'est pas besoin de le combattre, il n'est pas besoin de le défaire, il est de soi-même défait, mais que le pays ne consente à sa servitude ; il ne faut pas lui ôter rien, mais ne lui donner rien (...). Soyez résolus de ne servir plus, et

vous voilà libres. Je ne veux pas que vous le poussiez ou l'ébranliez, mais seulement ne le soutenez plus, et vous le verrez, comme un grand colosse à qui on a dérobé sa base, de son poids même fondre en bas et se rompre ».

« La liberté est une étrange chose » dit cette fois François Sureau l'Académicien lors de son discours d'installation. « Elle disparaît dès qu'on veut en parler. On n'en parle jamais aussi bien que lorsqu'elle a disparu ». Il appartient donc aux intellectuels, notamment aux juristes, de se saisir de son discours lorsque la liberté inaugurale a disparu. Il nous appartient de la transcender.

Dans les écrits de François Sureau, ce second type de liberté n'est jamais éloignée d'une certaine foi. Une foi non construite dogmatiquement, non prêchée, non sermonnée. La liberté en toute chose, y compris dans la figure du Très-Haut. Elle est aussi un combat, dussent-ils s'en défendre dans la fin du *Chemin des morts*. Ses plaidoiries le prouvent ; à la liberté inaugurale grignotée, violée, parfois jusqu'à la perte, il faut tendre vers la liberté qui transcende les restrictions légales.

Vous avez, cher maître, accepté d'être le parrain d'une cérémonie d'une petite faculté, au sein d'une petite université, sur une petite île qui reçoit, en ce moment même, le président de la République à quelques kilomètres de cet amphithéâtre. Vous l'avez fait pour plusieurs raisons qui vous appartiennent, mais dont l'une nous honore particulièrement. Dans une tribune parue dans le journal *La Croix*, intitulée « Mieux que les aviateurs », vous avez écrit la chose suivante : « Je suis enclin, presque malgré moi, à juger un homme d'après les propos qu'il tient sur la Corse ». Quelques lignes plus haut, vous souligniez ne pas vraiment comprendre pourquoi, n'ayant aucun lien avec la Corse.

Votre lectrice que je suis se permet d'oser une réponse : c'est parce que vous partagez avec le peuple corse la passion de la liberté. Nous y sommes aussi viscéralement attachés qu'à notre terre, et ce reniement que nous ne ferons jamais, ces compromissions dont nous sommes incapables, cette fierté que nous emporterons tous dans nos tombes suscitent peut-être votre respect. Nous fêtons ce mois les 80 ans de la Libération de la Corse. Alors que le reste de la France est encore en guerre, Charles de Gaulle vient sur l'île et rend ainsi hommage à ses combattants, lors de son discours prononcé le 8 octobre 1945 sur la place du Diamant à Ajaccio : « La Corse a la fortune et l'honneur d'être le premier morceau libéré de la France (...). Pourtant, voyant la chance tourner et l'envahisseur faiblir, les patriotes corses, groupés par le Front national, auraient pu attendre que la victoire des armées alliées réglât heureusement leur destin. Mais ils voulaient eux-mêmes être les vainqueurs. Ils jugeaient que la libération ne serait point digne de son propre nom si le sang de

l'ennemi ne coulait pas de leurs propres mains et s'ils n'avaient point leur part dans la fuite de l'envahisseur ».

« *Mais ils voulaient eux-mêmes être les vainqueurs* » : Les mots peuvent être interprétés en ayant recours à des images classiques, parfois caricaturales nous concernant : fierté, orgueil, courage physique, panache, dans le sens employé, inventé même par un autre Académicien. En un mot comme en cent : Liberté.

Que les étudiants que nous honorons aujourd'hui soient corses ou pas, ils évoluent tous sur cette terre de liberté dont ils se nourrissent.

Je termine comme j'ai commencé, par le poème « Ainsi les plus abjects » des *Châtiments* qui vous sont chers.

« *Fût-on cent millions d'esclaves, je suis libre* ».